

# EN PRATIQUE

## ● J'AI DÉJÀ UN DOSSIER FAMILLE

(l'un de mes enfants a déjà été inscrit en crèche, à l'école, à la cantine, au centre de loisirs de la Perrotière ou aux activités de l'École municipale des sports) :

- Je complète le formulaire « Enfant ».
- Je fournis les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier.

## ● JE N'AI PAS ENCORE DE DOSSIER FAMILLE (j'inscris mon enfant pour la première fois) :

- Je complète les formulaires « Foyer » et « Enfant ».
- Je fournis les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## QUI VOUS SERONT DEMANDÉES (DOCUMENTS ORIGINAUX)



### LA PREMIÈRE FOIS QUE VOUS INSCRIVEZ VOS ENFANTS

#### POUR TOUS :

- 1 Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'EDF/GDF ou de téléphone fixe, ou loyer...).

Ce justificatif vous sera rendu après présentation.

- 2 Un justificatif de situation familiale (livret de famille parents-enfants ou acte de naissance avec filiation). En cas de séparation ou de divorce, l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde.

Ce justificatif vous sera rendu après présentation.

#### POUR CHACUN DES ENFANTS :

- 3 Le carnet de vaccination ou un certificat médical de contre-indication si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccins (pour toute 1<sup>ère</sup> inscription aux activités - sauf pour les pré-inscriptions en crèche).

#### POUR LES ACTIVITÉS SOUMISES À TARIFICATION :

- 4 Pour les familles affiliées à la CAF de la Loire :
  - fournir le n° d'allocataire CAF, si vous autorisez la consultation de la base allocataires informatisée.
  - dans le cas contraire, vous n'aurez aucun justificatif de ressources à fournir ; le tarif maximum sera appliqué.
- 5 Pour les familles qui ne sont pas affiliées à la CAF de la Loire :
  - Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2 (exemple : à compter du 01/01/17 : avis d'imposition ou de non-imposition 2016 sur les revenus 2015).
- 6 Pour les familles ne souhaitant fournir aucun justificatif de ressources, le tarif maximum sera appliqué.

### EN COURS D'ANNÉE

#### EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE :

Se référer au point 1.

#### EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE (SÉPARATION, DIVORCE) :

Se référer au point 2.

### LES ANNÉES SUIVANTES

Vous devrez actualiser votre dossier uniquement dans les cas suivants :

- À l'entrée de votre enfant au CP.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une nouvelle activité.
- Si vous n'êtes pas affilié à la CAF de la Loire, le dernier avis d'imposition vous sera demandé chaque début d'année, sauf si vous êtes au tarif maximum.

Si la **situation de votre foyer change** (nouvel enfant, changement de situation professionnelle, changement coordonnées, modification des ressources...), pensez à actualiser votre dossier, soit :

- sur [famille@saint-etienne.fr](mailto:sur famille@saint-etienne.fr)
- par courrier
- en mairie de proximité (sauf Tarentaize)

**SI AUCUN DE VOS ENFANTS N'EST INSCRIT PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES, VOTRE DOSSIER FAMILIAL SERA CLOS.**

### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES EN FONCTION DES ACTIVITÉS RETENUES

Selon l'activité retenue, d'autres pièces ou attestations pourront vous être demandées par les structures qui effectuent ces inscriptions (crèches, écoles, centre de loisirs...).